

ANNEXE N°8 DU PROJET D'ACCUEIL : LES PARTENARIATS



METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT AVEC CIRQU'CONFLEX

Cirqu'Conflex s'engage régulièrement dans des partenariats avec des associations poursuivant des missions très variées. De manière non exhaustive, ces associations peuvent être des Maisons de Jeunes, des Centres d'Expression et de Créativité, des écoles officielles, des écoles de devoirs, des Maisons des Enfants, des Centres Culturels, des Missions Locales, des écoles de cirque amateur/professionnel, des services d'Aide en Milieu Ouvert ou encore des associations issues du secteur de l'alphabétisation, de l'insertion socio-professionnelle, etc.

Le principe d'un partenariat est de mélanger les visions et de faire se rencontrer des compétences et disciplines différentes, au service d'un projet et d'un public, pour atteindre des objectifs communs. Ces objectifs sont à déterminer ensemble et peuvent par exemple être :

- Découvrir les arts du cirque (jonglerie, équilibre, acrobatie, clown de théâtre...)
- Favoriser l'accès à la culture
- Faire émerger la créativité et les spécificités propres à chaque participant-e
- Favoriser l'expression par différents modes, artistiques entre autres
- Acquérir des compétences spécifiques (savoir parler face à un groupe, savoir écouter, développement kinésique et spatio-temporel, gérer la sécurité...)
- Favoriser le développement personnel des participant-e-s (confiance en soi, amélioration de la capacité de concentration, mise en place de stratégies positives face à l'échec, identifier ses ressources et limites...)
- Favoriser la participation, la responsabilisation et l'autonomisation des participant-e-s
- Développer un esprit critique et encourager la prise de position
- Créer ou améliorer la cohésion du groupe (connaître les autres, accepter les différences et s'en nourrir, se faire confiance mutuellement, valoriser les mixités présentes au sein du groupe...)

À partir de là, le partenariat peut prendre diverses formes. De manière générale, nous privilégions un partenariat sous la forme d'un atelier (une séance par semaine pendant une année académique, hors vacances scolaires) ou sous la forme d'un stage (une semaine, de 10h à 17h, pendant les vacances scolaires), car ces deux formes sont celles qui nous permettent d'aller le plus en profondeur dans le travail. Toutefois, en fonction des besoins identifiés et des objectifs posés, d'autres formes peuvent être envisagées ensemble.

